

## FICHE EXPÉRIENCE

### Union régionale des SCOP d'Auvergne

**Localisation de l'opération** : Région Auvergne

**Données de cadrage** : Nb de communes : 1310 / Nb d'habitants : 1 300 000 / Densité : 50 hab/km<sup>2</sup>

#### **Expérience :**

L'Union Régionale (Association Loi 1901) est l'interlocuteur de toutes les sociétés coopératives de production : Sociétés Coopératives de Production (SCOP), Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). L'Union régionale met à disposition des coopératives toute une offre de services : appui, accompagnement, financement, formation et promotion.

Les Sociétés Coopératives de Production entendent contribuer, en tant qu'entreprises, à la construction d'une société plus juste, plus humaine et en premier lieu à promouvoir l'idée que les salariés peuvent collectivement prendre en main l'avenir de leur outil de travail, le conforter pour assurer sa pérennité et sa transmission aux futures générations. L'impartageabilité de leurs réserves constitue le ciment fédérateur des coopératives.

#### **Contexte et enjeux pour le territoire / la structure**

Les Scop constituent un modèle économique qui peut être aussi efficace que les entreprises traditionnelles avec des pratiques sociales plus respectueuses et novatrices.

Les coopératives de productions sont ancrées dans leur territoire, la pérennité de l'emploi local est au coeur même de leur objet.

#### **Objectifs de l'action**

Les coopératives de production affirment leur volonté de faire de la participation réelle et active des salariés un instrument du développement de l'entreprise, des hommes et des femmes qui la composent.

Elles concourent ainsi à la promotion d'une forme moderne d'entreprise, vecteur de démocratie et de développement, et d'une capacité collective à entreprendre.

Elles participent, aux côtés des autres formes d'entreprises coopératives, mutualistes et associatives, à l'expression d'une économie sociale et solidaire.

#### **Publics visés**

Les coopératives de production sont des sociétés de type SA ou SARL, qui peuvent exercer leur métier dans tous les domaines d'activités (services, commerce, industrie). L'Union régionale offre ses services aux coopératives existantes ainsi qu'aux porteurs de projets.

#### **Procédures et modalités d'actions**

L'Union Régionale des Scop d'Auvergne est un lieu d'échanges, d'animation et d'information pour toutes les coopératives de la région, mais aussi pour les créateurs d'entreprise et les professionnels de la création et transmission d'entreprises.

### Domaines d'interventions :

- Accompagner les Scop pour appuyer dans leur gestion et leur développement,
- Accompagner les créateurs d'entreprises, Encourager et faciliter la création et le développement des Scop sur la région Auvergne,
- Représenter et promouvoir les Scop auprès des acteurs locaux : Pouvoirs Publics, collectivités locales, administrations, partenaires économiques et financiers,
- Développer les rencontres et échanges d'expériences, favoriser la connaissance mutuelle des Scop, contribuer à l'instauration de partenariats.

### **Les partenaires associés à cette action**

Les collectivités locales : Conseil Général et Comité d'Expansion Economique, Conseil Régional Auvergne, Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), les opérateurs, prescripteurs et les professionnels régionaux de la création, reprise, transmission d'entreprise, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES), la Caisse des Dépôts et Consignations, Auvergne Active, la Fondation MACIF, le Crédit Coopératif, ...

### **Les outils, les financements mis en œuvre, le budget de l'opération**

Le réseau SCOP Entreprises s'est doté d'outils financiers spécifiques, adaptés à la création, transmission, et reprise d'entreprise : Socoden, Spot et Sofiscop.

- Socoden (Société Coopérative de Développement et d'Entraide) - Société financière qui finance les coopératives en création, en développement, ou en difficulté. Elle propose des prêts personnels, des prêts participatifs, des garanties et des bonifications d'intérêt.
- Spot - Outil de capital-risque qui conforte les fonds propres des Scop en création, en transformation ou en réanimation.
- Sofiscop - Outil financier issu du partenariat entre Scop entreprise et le Crédit coopératif. Lorsqu'une coopérative en création, en restructuration ou en développement contracte un emprunt, elle peut bénéficier de la part de Sofiscop d'une garantie de prêt. Cet outil permet donc de limiter l'engagement financier des associés.

### **Les problèmes rencontrés et solutions trouvées**

La difficulté essentielle réside dans la méconnaissance du statut coopératif. Cette situation nécessite donc un effort particulier en terme de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs socio économiques et de la population. Différentes actions ont déjà été menées par l'Union régionale au cours des dernières années : organisation de manifestations, articles de presse, ...

### **Les facteurs déterminants de l'action (partenariat, démarche ...)**

La force du mouvement coopératif repose sur l'aptitude des coopératives de productions à travailler en réseau. Le réseau Scop Entreprises rassemble les 1700 Scop existantes en France. C'est à la fois un réseau, qui fournit des services pratiques à ses membres, et un mouvement, qui porte une vision alternative de l'entrepreneuriat. Scop Entreprises est structuré sous la forme d'une confédération générale (CGSCOP), avec douze unions régionales et trois fédérations professionnelles : BTP, communication et Témis (électronique, métallurgie, informatique, télécom).

### **Les résultats (quantitatifs et qualitatifs)**

La région Auvergne compte un peu plus de 40 coopératives sous statut SCOP et SCIC, 437 salariés dont 279 salariés co-entrepreneurs.

Au niveau national (chiffres 2005) on dénombre 1707 coopératives et 36196 salariés

### **Les perspectives**

L'Union régionale Auvergne s'est donné comme objectif pour les années à venir de développer les différentes formes de coopératives sur son territoire : SCOP, SCIC, CAE.

Elle poursuit donc ses activités d'appui et d'accompagnement aux coopératives existantes et en création. De plus, elle souhaite particulièrement amplifier la place du statut coopératif au sein du territoire régional en renforçant ses partenariats.

Les nouvelles formes de fonctionnement coopératif (SCIC et CAE) constituent une réelle opportunité dans la mise en place de cette stratégie de développement. Elles font écho aux évolutions économiques et territoriales, et permettent de répondre à des demandes non satisfaites jusqu'à présent.

⇒ Le statut **Société Coopérative d'Intérêt Collectif** (SCIC) permet d'appliquer les valeurs coopératives au cas particulier du développement territorial. Le choix de la SCIC à travers le multi sociétariat (multiplicité de partenaires) qui intègre les porteurs de projets, les collectivités, les bénéficiaires, les acteurs locaux, offre un cadre adapté à des projets collectifs et durables, économiques autant que politiques.

La SCIC permet de posséder les fonds propres (capital social et réserves) qui font souvent défaut aux associations dans le développement de leur activité. Le statut d'entreprise accroît la crédibilité vis-à-vis des partenaires financiers, notamment bancaires. La rémunération, même limitée, des associés permet d'attirer des investisseurs qui ne pourraient s'engager dans un projet mené sous une forme associative.

La SCIC permet également de développer des projets qui se positionnent à la frontière de l'économique et du social.

Le statut SCIC peut aussi séduire des associations qui ont développé une activité marchande importante rendant difficile la gestion du projet associatif non lucratif.

Véritable outil au service du développement local, la SCIC favorise l'émergence d'activités et contribue ainsi à une réelle dynamique de développement territorial.

⇒ La **Coopérative d'activité et d'emploi** (CAE) est une coopérative dont le métier est d'accueillir et d'accompagner des créateurs qui souhaitent tester leur projet d'entreprise en grande nature sans obligation d'immatriculation juridique et sans risque de perte de droits sociaux. La CAE offre à ces porteurs de projet un lieu d'accueil et un statut : elle va plus loin que les pépinières et autres couveuses d'entreprises en leur permettant d'être à la fois entrepreneur et salarié de la coopérative. Créer son activité et/ou son emploi, entreprendre en minimisant les risques, trouver un cadre propice à l'apprentissage du métier de chef d'entreprise, être indépendant tout en étant accompagné, la CAE constitue une solution intéressante pour tester un projet entrepreneurial.

⇒ **La transmission d'entreprise en SCOP** constitue également une priorité forte, compte tenu du contexte démographique et économique de la région Auvergne. Le taux de reprise d'entreprise en Auvergne est inférieur à celui qui est enregistré en France. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant lorsqu'on connaît le défi représenté par la transmission d'entreprises dans les dix prochaines années. Face à cette situation, la solution SCOP se révèle être une solution avantageuse pour tous :

- le cédant trouve un acheteur et une solution de continuité pour son entreprise,
- les salariés repreneurs sécurisent leur emploi et prennent en main leur destin,
- l'entreprise continue avec des salariés impliqués, source de motivation et de cohésion,
- le banquier, les prestataires, les clients poursuivent leur collaboration avec l'entreprise,
- les élus locaux assurent l'économie de leur bassin d'emploi.

La transformation d'une entreprise traditionnelle en SCOP n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale.

## **Contact**

### **Union Régionale des Scop d'Auvergne**

Arnoult BOISSAU, Directeur

10, rue Becquerel – BP 123

63451 BEAUMONT Cedex

Tél : 04 73 26 20 37

Fax : 04 73 27 68 77

E-mail : [urauvergne@scop.coop](mailto:urauvergne@scop.coop)

Site : [www.scop-auvergne.coop](http://www.scop-auvergne.coop)